

Assemblée Générale du SDEHG

Jeudi 28 novembre 2019 à 9h30

Grande Halle - 1 rue du Somport - 31240 L'UNION

Compte rendu

Le 28 novembre 2019 à 9h30, les membres du Comité du Syndicat, légalement convoqués, se sont réunis à la Grande Halle de L'UNION sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD.

Les délégués au comité syndical présents

M. Dominique AGOSTI
M. Jean AIPAR
M. Alain AKA
M. Michel AUJOULAT
M. François AUMONIER
M. Philippe BARBASTE
M. Robert BARBREAU
M. Michel BASELGA
M. René BAUDOUIIN
M. Christian BERGON
M. Gil BEZERRA
M. Denis BEZIAT
M. Michel BOIAGO
M. Didier BOTTAREL
M. Pierre-Louis BOUE
M. Michel BOUSQUET
M. Vincent BOUVIER
M. Michel BROCCAS
M. Elain CANEZIN
M. Robert CASSAGNE
M. Max CAZARRE
M. Renzo CECCATO
M. Claude CHABOY
M. Patrick CHARTIER
M. Roland CLEMENCON
M. Martin COMAS
M. Jean-Pierre COMET
M. Pierre CONDOJANOPOULOS
M. Philippe COSTES
M. Maurice CROUZIL
Mme Eliane CUBERO CASTAN
M. Guy DARNAUD
M. Guillaume DEBEAURAIN
M. Daniel DEL COL
M. Cyril DESOR
M. Francis DESPLAS
M. Jean-Pierre DESSEAUX
M. Philippe DETRE
Mme Anne DUCASSE
M. Bernard DUCASSE
M. Jean-Pierre DUCLOS

M. Alain DUCOMTE
M. Francis EARD
M. André ESPARBES
M. Patrick EYNARD
Mme Claudia FAIVRE
M. Manuel FERNANDES
Mme Anne-Marie FEVRIER
M. Christian FONTA
M. Jean-Claude FORGUES
M. Jean-Luc FOURMENT
M. Michel FRANCES
M. Pierre GAGLIONE
M. Alain GARDELLE
M. Jean-Claude GASC
Mme Janine GIBERT
M. Olivier GINESTE
M. Bernard GODARD
M. Patrick GRANVILLAIN
M. Maurice GRENIER
M. Claude GUALANDRIS
M. Philippe GUERIN
M. Thierry IMART
M. Pierre IZARD
M. François JACQUES
Mme Pascale LABORDE
M. Christian LAGENTE
M. Jean-Claude LANDET
M. Guy LARRIEU
M. Laurent LAURIER
M. Alain LEBLOND
M. Alain LEZAT
M. Jean-Luc LORRAIN
Mme Danielle LOUBRIS
M. Jean-Claude LOUPIAC
M. Jean-Pierre MALET
M. Felix MANERO
M. Pierre MARIN
M. Bernard MARIUZZO
M. Francis MARTY
M. Gérard MASSAT
Mme Nadine MAURIN

M. Robert MEDINA
M. Marc MENGAUD
M. Alain MONFRAIX
M. Gérard MONTAUT
M. Robert MORANDIN
Mme Josiane MOURGUE
M. Raymond NOMDEDEU
M. Djarollah OQUAB
M. Pascal PAQUELET
M. René PAVAN
Mme Marielle PEIRO
M. Bernard PELLEFIGUE
M. Jean PEYRE
M. Jean-Louis PIQUEPE
M. André PUYO
M. Raoul RASPEAU
M. Patrice RIVAL
M. Jean ROMANELLO
Mme Nadine ROUGE
Mme Christine ROUSSEL
M. Alain RUMEBE
Mme Ida RUSSO
M. Robert SABATIER
M. Bernard SABOULARD
M. Francis SANCHEZ
M. Claude SARRALIE
M. Jean-Louis SEGUELA
M. Michel SIMON
M. Jean-François SOTO
M. Serge SOULET
M. Raymond STRAMARE
M. Jean-François SUTRA
M. Jean-Claude TERRENG
M. Marc TONELLI
M. Marc VATIN
M. Bruno VERMERSCH
M. André VICENS
M. Claude VILESPY
M. Pierre VIVANT

Pouvoir

- M. Patrick BOUBE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre COMET

Les délégués au comité syndical absents excusés

M. Jean-Luc ABADIE	M. Emilion ESNAULT	M. Robert MUNOZ
Mme. Marie-Josée ALLEN	M. Patrick FEVRIER-MUZARD	M. Louis PALOSSE
M. Michel ALVINERIE	M. Michel FITTE	M. Thierry PARIS
M. Christian ANDRE	M. Jean-Claude FORTIER	M. Frédéric PARRE
Mme Roseline ARMENGAUD	M. Thierry FOURCASSIER	M. Frédéric PASIAN
M. Jean-Claude ARSEGUET	M. Alain FREZIERES	Mme Sylvie PELISSIER
M. Patrice AUGE	M. Romain GANS	Mme Annie PEREZ
M. Frédéric BAMIERE	M. Bernard GENSSLER	Mme Danielle PEREZ
Mme Isabelle BANACHE	M. Yves GERAUD	M. Patrick PETIT
M. Pierre BARBIER	M. David GERSON	M. Jean-Luc PITIOT
M. Serge BAYONNE	M. Jean-François GIL	M. Philippe PLANTADE
M. Patrick BEISSEL	M. Robert GRILLOU	M. Jean-Paul PRADIE
M. Michel BELIS	M. Robert GRIMAUD	M. Gilbert QUERE
M. Pierre BERTORELLO	M. Samir HAJIJE	M. Didier ROBERT
M. Régis BONNES	M. Guillaume IRSUTTI	M. Philippe ROBIN
M. Patrick BOUBE	M. Patrick JIMENA	M. Philippe ROUSSEL
M. Philippe BRACHET	M. Damien LABORDE	M. Henri RUFAT
M. Sacha BRIAND	M. Pierre LACAZE	M. Daniel SABATHE
M. Jean-Marc BRUNON	M. Alain LARGE	M. Jean-Luc SALIERES
Mme Valérie BUGEJA-FERNANDEZ	M. Christian LASSERRE	M. Bertrand SARRAU
M. Kerstin BYSTRICKY	Mme Josy LASSUS PIGAT	M. Karel SCHWARZER
M. Thierry CAMALBIDE	M. Philippe LATRE	M. Arnaud SIGU
M. Pierre CAPARROS	M. Gérard LAVERGNE	Mme Annie SUD
Mme. Bernadette CAPDEVILLE	M. François LEPINEUX	Mme Martine SUSSET
M. Joël CARREIRAS	M. Bernard LOUMAGNE	Mme Sabrina SUZE-FERTE
M. Alain CASTEL	M. Guy LOZANO	M. Didier TEXEIRA
M. José CASTELL	Mme Marthe MARTI	M. Fabien TOFFOLO
M. Thierry CORBARIEU	Mme Lysiane MAUREL	M. Joseph TOFFOLON
M. Bruno COSTES	M. Antoine MAURICE	M. Francis TUYARET
M. Jean-Marc CREMOUX	Mme Florence MAZZOLENI	M. Romain VAILLANT
Mme Martine CROQUETTE	Mme Josiane MECH	Mme Marielle VARGAS
M. Manuel DA SILVA FREITAS	M. Laurent MERIC	M. Amédée VELA
Mme. Henriette DAVID	M. Alain MESSAL	M. Frédéric VERDELET
M. Arnaud DE LAPASSE	Mme. Elisabeth MICHAUD	Mme Gisèle VERNIOL
M. Serge DEJEAN	M. Grigori MICHEL	M. Aviv ZONABEND
M. Jacques DIFFIS	M. Francis MINUZZO	
Mme Véronique DOITTAU	M. Nicolas MOREAU	

Les autres élus communaux présents

COMMUNE	REPRÉSENTANT
AIGREFEUILLE	Mme Brigitte CALVET
ARNAUD-GUILHEM	M. Jean-Pierre VIALATTE
AURIN	Mme Sandrine VERCRUYSSSE
AVIGNONET-LAURAGAIS	M. Thierry TISSANDIER
BAGNERES-DE-LUCHON	M. Claude LUPIAC
BLAGNAC	M. Jean-Michel MAZARDO
BOULOC	M. Daniel NADALIN
BOURG-SAINT-BERNARD	Mme Andrée ORIOL
BRETX	M. Jean-Claude ESPIE
CAIGNAC	M. Alain DOU
CARAGOUDES	M. Jean-Louis CANCIAN
CARAMAN	M. Jean-Clément CASSAN
CASTELGINEST	Mme Claudine MACHADO
CEPET	M. Didier MIQUEL
CIERP-GAUD	M. Jean-Pierre LASALA
EAUNES	M. Daniel ESPINOSA
FLOURENS	M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
FOLCARDE	Mme Evelyne DABAN
GAILLAC-TOULZA	M. Hubert MESPLIE
GARAC	M. Joël MELAC
GARIDECH	M. Christian CIERCOLES

COMMUNE	REPRÉSENTANT
GEMIL	M. André TORRALBA M. Bruno VELLO
GOURDAN-POLIGNAN	M. Serge COLLA
GRAGNAGUE	M. Didier AVERSENG
GREPIAC	Mme Céline GABRIEL
LA MAGDELAINE-SUR-TARN	Mme Isabelle GAYRAUD
LA SALVETAT-LAURAGAIS	M. Jean-Pierre CAZELLES
LABASTIDETTE	M. Gérard POUSSOU
LABRUYERE-DORSA	M. Guy VESELY
LAFFITE-TOUPIERE	M. Jean-Claude FOURCADE
LAHITERE	M. René AUDOUBERT
LAPEYROUSE-FOSSAT	M. Jean-Jacques ZANCHETTA
LASSERRE-PRADERE	M. Pierre DUCHENE-MARULLAZ
LAVALETTE	M. André FONTES
LE CABANIAL	M. Thierry ROUVILLAIN
LEGUEVIN	M. Christian SCHULLIGEN
LESPINASSE	M. Bernard SANCE
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	M. Patrick GHENASSIA
MALVEZIE	M. Jean RENALIER
MASCARVILLE	M. Serge CAZENEUVE
MENVILLE	Mme Marie-Laure BAVIERE
MERENVIELLE	M. Armand REGNARD
MERVILLE	Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES
MONTASTRUC-DE-SALIES	M. Bertrand LACARRERE
MONTCLAR-LAURAGAIS	M. David LABATUT
MONTEGUT-LAURAGAIS	M. Georges ARNAUD
MONTJOIRE	M. Jean-Pascal RAYNAUD
NAILLOUX	M. Antoine ZARAGOZA
PAULHAC	M. Didier CUJIVES
PELLEPORT	M. Serge BAGUR
PINS-JUSTARET	M. Jean-Baptiste CASETTA
PLAISANCE-DU-TOUCH	M. Philippe GUYOT
POMPERTUZAT	M. Jean-Paul DEODATO
POUZE	M. Pierre LATTARD
PRUNET	M. Aimé BRAS
PUYDANIEL	M. Jean-Claude BLANC
REBIGUE	M. Jacques CHARRIE
RIEUMAJOU	M. Rémi MILLES
RIEUX-VOLVESTRE	M. Michel AUDOUBERT
ROQUESERIERE	M. Michel CANCEL
ROQUETTES	M. Daniel VIRAZEL
SABONNERES	M. Victor CAVASA
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	M. Daniel RUFFAT
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	M. François DEPREZ
SAINT-GENIES-BELLEVUE	M. Jacques MAZEAU
SAINT-JEAN	Mme Marie-Dominique VEZIAN
SAINT-JORY	M. Francis MINUZZO
SAINT-LOUP-CAMMAS	M. Jean-Luc RICARD
SAINT-RUSTICE	M. Edmond AUSSEL
SAUSSENS	M. Robert-André PECH
SEPX	M. Pierre SAUX
SOUEICH	Mme Brigitte SEGARD
VALLESVILLES	Mme Nicole DURY
VIGOULET-AUZIL	M. Jacques SEGERIC
VILLARIES	M. Léandre ROUMAGNAC
VILLATE	M. Jean-Claude GARAUD
VILLEMATIER	M. Jean-Michel JILIBERT

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, M. Cyril DESOR est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 octobre

Le compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical du 22 octobre 2019 a été adressé aux délégués et aux maires par courrier électronique le 5 novembre 2019. Aucune observation n'est portée sur ce document.

2. Autorisations de programme et crédits de paiement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2019 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3 R 2313-9,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 mars 2017 qui adopte les autorisations de programme 2017 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 8 programmes de travaux d'investissement,

Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 27 mars 2018 et du 18 octobre 2018 qui adoptent les autorisations de programme 2018 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 8 programmes de travaux d'investissement,

Vu les délibérations du Comité Syndical en date 14 mars 2019 et du 22 octobre 2019 qui adoptent les autorisations de programme 2019 et les crédits de paiement pour le suivi des crédits afférents aux 7 programmes de travaux d'investissement,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que depuis 2012, le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne gère ses programmes de travaux en autorisations de programme et crédits de paiement.

Considérant qu'il est nécessaire de clôturer les autorisations de programme 2017 suite au paiement de toutes les opérations 2017,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les autorisations de programme 2018 et 2019, et de modifier l'échéancier des crédits de paiements conformément aux paiements réalisés en 2018 et 2019,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter les autorisations de programmes et crédits de paiement correspondant aux programmes de travaux 2020,

Monsieur le Président rappelle les propositions établies lors du débat d'orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de clôturer les autorisations de programme 2017, d'ajuster les autorisations de programme 2018 et 2019 et de modifier l'échéancier des crédits de paiement comme suit.

N°	Opérations 2018 (€ TTC et HT)	AP ajustées (€ TTC)	CP 2018 réalisés (€ TTC et HT)	CP 2019 ajustés (€HT)	CP 2020 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	6 200 000,00 €	2 996 109,14 €	2 071 296,64 €	236 333,32 €
2	Renforcements de réseaux	11 000 000,00 €	4 274 636,31 €	5 102 251,89 €	64 333,27 €
3	Raccordements	5 100 000,00 €	2 676 808,36 €	1 404 935,70 €	299 500,00 €
4	Travaux communaux	1 000 000,00 €	486 174,31 €	225 724,55 €	151 664,20 €
N°	Opérations 2018 (€ TTC)	AP ajustées (€ TTC)	CP 2018 réalisés (€ TTC)	CP 2019 ajustés (€ TTC)	CP 2020 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	26 500 000,00 €	12 802 111,30 €	12 824 188,70 €	873 700,00 €
6	Eclairage connexe	4 700 000,00 €	2 479 313,52 €	2 099 686,48 €	121 000,00 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 000 000,00 €	1 172 614,45 €	774 385,55 €	53 000,00 €
8	Radars	516 500,00 €	1 080,00 €	480 420,00 €	35 000,00 €
TOTAL € TTC et HT		57 016 500,00 €	26 888 847,39 €	24 982 889,51 €	1 834 530,79 €

N°	Opérations 2019 (€HT)	AP ajustées (€HT)	CP 2019 ajustés (€HT)	CP 2020 ajustés (€HT)	CP 2021 ajustés (€HT)
1	Effacements de réseaux	6 300 000,00 €	3 437 782,00 €	1 917 218,00 €	945 000,00 €
2	Renforcements de réseaux	9 166 667,00 €	3 562 197,00 €	4 229 470,00 €	1 375 000,00 €
3	Raccordements	4 333 333,00 €	2 109 001,00 €	1 574 332,00 €	650 000,00 €
4	Travaux communaux	833 333,00 €	465 145,00 €	243 188,00 €	125 000,00 €
N°	Opérations 2019 (€TTC)	AP ajustées (€TTC)	CP 2019 ajustés (€TTC)	CP 2020 ajustés (€TTC)	CP 2021 ajustés (€TTC)
5	Eclairage	31 000 000,00 €	14 344 893,00 €	12 005 107,00 €	4 650 000,00 €
6	Eclairage connexe	3 300 000,00 €	2 835 292,00 €	364 708,00 €	100 000,00 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 400 000,00 €	1 572 614,00 €	400 000,00 €	427 386,00 €
TOTAL € TTC et HT		57 333 333,00 €	28 326 924,00 €	20 734 023,00 €	8 272 386,00 €

Le Comité Syndical, décide également, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement pour les programmes de travaux 2020 :

N°	Opérations 2020 (€HT)	AP (€HT)	CP 2020 (€HT)	CP 2021 (€HT)	CP 2022 (€HT)
1	Effacements de réseaux	3 900 000,00 €	1 755 000,00 €	1 560 000,00 €	585 000,00 €
2	Renforcements de réseaux	8 000 000 €	3 600 000,00 €	3 200 000,00 €	1 200 000,00 €
3	Raccordements	4 000 000 €	1 800 000,00 €	1 600 000,00 €	600 000,00 €
4	Travaux communaux	700 000,00 €	315 000,00 €	280 000,00 €	105 000,00 €
N°	Opérations 2020 (€TTC)	AP (€TTC)	CP 2020(€TTC)	CP 2021 (€TTC)	CP 2022 (€TTC)
5	Eclairage	20 000 000,00 €	9 000 000,00 €	8 000 000,00 €	3 000 000,00 €
6	Eclairage connexe	2 500 000,00 €	1 125 000,00 €	1 000 000,00 €	375 000,00 €
7	Réseaux télécom - Régies	1 600 000,00 €	720 000,00 €	640 000,00 €	240 000,00 €
TOTAL € TTC et HT		40 700 000,00 €	18 315 000,00 €	16 280 000,00 €	6 105 000,00 €

Résultat du vote

Pour	122
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

3. Budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3 R 2313-9,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 octobre 2019 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020,

Monsieur le Président rappelle les propositions établies lors du débat d'orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance des pièces présentées et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de voter le budget primitif tel que présenté en page suivante.

Le montant du budget primitif 2020 s'établit à la somme totale de 85 801 000,00 € dont 35 621 000,00 € en section de fonctionnement et 50 180 000,00 € en section d'investissement.

Résultat du vote

Pour	122
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Budget primitif 2020

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
BP2020		BP2020	
023 - Virement section investissement	24 181 000,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	3 000 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	130 000,00 €	013 - Atténuations de charges	60 000,00 €
011 - Charges à caractère général	6 500 000,00 €	73 - Impôts et taxes	20 200 000,00 €
012 - Charges de personnel	3 800 000,00 €	74 - Dotations et participations	10 650 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	100 000,00 €	75 - Autres produits gestion courante	1 700 000,00 €
66 - Charges financières	700 000,00 €	76 - Produits financiers	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200 000,00 €	77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	10 000,00 €		
Total	35 621 000,00 €	Total	35 621 000,00 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
BP2020		BP2020	
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 000 000,00 €	021 - Virement section de fonctionnement	24 181 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €	024 - Produits des cessions	35 000,00 €
Effacements de réseaux n°20181	236 333,32 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	130 000,00 €
Renforcements de réseaux n°20182	64 333,27 €	041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Raccordements n°20183	299 500,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 706 000,00 €
Travaux communaux n°20184	151 664,20 €	13 - Subventions d'investissement	12 350 000,00 €
Eclairage n°20185	873 700,00 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	8 575 000,00 €
Eclairage connexe n°20186	121 000,00 €	23 - Régularisations d'imputations comptables (actif)	3 000,00 €
Réseaux télécom n°20187	53 000,00 €		
Radars pédagogiques n° 20188	35 000,00 €		
Effacements de réseaux n°20191	1 917 218,00 €		
Renforcements de réseaux n°20192	4 229 470,00 €		
Raccordements n°20193	1 574 332,00 €		
Travaux communaux n°20194	243 188,00 €		
Eclairage n°20195	12 005 107,00 €		
Eclairage connexe n°20196	364 708,00 €		
Réseaux télécom n°20197	400 000,00 €		
Effacements de réseaux n°20201	1 755 000,00 €		
Renforcements de réseaux n°20202	3 600 000,00 €		
Raccordements n°20203	1 800 000,00 €		
Travaux communaux n°20204	315 000,00 €		
Eclairage n°20205	9 000 000,00 €		
Eclairage connexe n°20206	1 125 000,00 €		
Réseaux télécom n°20207	720 000,00 €		
16 - Remboursement d'emprunts	5 300 000,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	590 000,00 €		
23 - Immobilisations et Régularisations d'imputations comptables (actif)	126 446,21 €		
Total	50 180 000,00 €	Total	50 180 000,00 €

4. Modification du tableau des effectifs du SDEHG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de créer des emplois permanents à temps complet pour permettre l'évolution de carrière des agents et pour faire face à l'accroissement de l'activité du SDEHG :
 - 2 postes de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, chargé d'opérations sur un secteur géographique à compter du 01/01/2020.
 - 3 postes de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, chargé d'opérations sur un secteur géographique à compter du 01/01/2020.
- de créer des emplois non permanents recrutés conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

Accroissement temporaire d'activité (Art 3-1°) :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1^{er} échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/01/2020.
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1^{er} échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/01/2020.
- 1 poste de technicien à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1^{er} échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 01/01/2020.

Accroissement saisonnier d'activité (Art 3-2°) :

- 6 postes d'adjoint administratif à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1. Ces postes répondent à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de trois mois pendant une période de douze mois consécutifs à compter du 01/01/2020.
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet, à 17,5 heures, rémunéré en référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1. Ces postes répondent à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de trois mois pendant une période de douze mois consécutifs à compter du 01/01/2020.
- d'autoriser le Président à signer les actes correspondant aux postes créés ci-dessus.
 - d'approuver le tableau des effectifs modifié présenté ci-après.

Résultat du vote

Pour	122
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Tableau des effectifs du SDEHG après créations d'emplois

Emplois permanents :

Emplois de direction	Catégorie	Emplois créés Effectifs budgétaires	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint	A	2	2	0	0
Total emplois de direction		3	3	0	0
Filière administrative Grades	Catégorie	Emplois créés Effectifs budgétaires	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Attaché principal	A	1	0	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	3	2	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	6	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	5	0	0
Adjoint administratif	C	7	6	0	0
Total filière administrative		26	22	0	0
Filière technique Grades	Catégorie	Emplois créés Effectifs budgétaires	Emplois pourvus	Dont à temps non complet	Dont contractuels
Ingénieur en chef hors classe	A	1	0	0	0
Ingénieur principal	A	8	6	0	0
Ingénieur	A	6	4	0	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	17	13	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	11	7	0	4
Technicien	B	5	3	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0
Adjoint technique	C	5 2 temps complet 35h 3 temps non complet 17h50	5	3	0
Total filière technique		54	39	3	6
Effectif total du SDEHG		83	64	3	6

Emplois non permanents après création :**Accroissement temporaire d'activité (Art 3-1°) :**

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois		Durée hebdomadaire de service	Durée
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2020
Filière technique					
Adjoint Technique	C	1	Art 3-1°	17h30	12 mois à compter du 01/06/2019
Technicien principal 2ème classe	B	2	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/04/2019
Technicien principal 2ème classe	B	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/06/2019
Technicien principal 2ème classe	B	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/01/2020
Technicien	B	1	Art 3-1°	35h	12 mois à compter du 01/04/2019
Technicien	B	1	Art 3-1°	35 h	12 mois à compter du 01/01/2020

Accroissement saisonnier d'activité (Art 3-2°) :

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois		Durée hebdomadaire de service	Durée
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	6	Art 3-2°	35h	3 mois à compter du 01/01/2020
Adjoint administratif	C	3	Art 3-2°	35h	3 mois à compter du 01/04/2019
Filière technique					
Adjoint Technique	C	2	Art 3-2°	17h30	3 mois à compter du 01/06/2020
Adjoint Technique	C	2	Art 3-2°	17h30	3 mois à compter du 01/04/2019

Questions et informations diverses

Evolution du tarif bleu réglementé

La Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat prévoit qu'à compter du 31/12/2020, les tarifs réglementés de vente d'électricité dits « tarifs bleu » (puissance inférieure à 36 KVA) seront réservés :

- aux consommateurs finals domestiques, y compris les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation ;
- aux consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan n'excèdent pas 2 millions d'euros par an.

De ce fait, de nombreuses communes ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité et devront souscrire un marché pour la fourniture d'électricité.

Le SDEHG étudie actuellement la solution à apporter aux communes pour les accompagner dans cette démarche, soit en constituant un groupement d'achat, soit en conseillant les communes dans leurs démarches.

Le groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEHG

Le marché régissant le groupement de commandes d'électricité arrivant à son terme le 31 décembre 2019, le SDEHG a procédé au renouvellement de l'accord-cadre et du marché subséquent pour la fourniture d'électricité de son groupement, précédemment attribué à EDF. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, le nouveau fournisseur du groupement SDEHG pour les sites de consommation de types C2, C3 (ex tarifs jaunes) et C4 (ex tarifs verts) sera dorénavant TOTAL DIRECT ENERGIE, et cela pour les années 2020, 2021 et 2022.

Le SDEHG a fait appel à un bureau d'étude spécialisé en matière de marché de l'électricité afin de l'assister tout au long de la procédure.

Le groupement a permis d'attirer les principaux fournisseurs d'électricité. Cette concurrence, combinée avec l'engagement de la consultation au mois de juin, hors de la période de pointe de fin d'année, a permis de maîtriser la hausse importante des prix de l'énergie observée ces derniers temps.

Réunions des commissions territoriales

Durant octobre et novembre, le SDEHG a organisé les réunions des commissions territoriales. Au total, 20 rencontres ont eu lieu sur les différents secteurs géographiques du département. Les sujets abordés lors de ces rencontres ont porté sur les projets de transition énergétique que les communes confient au SDEHG. Ces rencontres de fin d'année sont l'occasion pour les élus communaux de faire le point sur leurs projets, avec les services du SDEHG, Enedis et les entreprises de travaux.

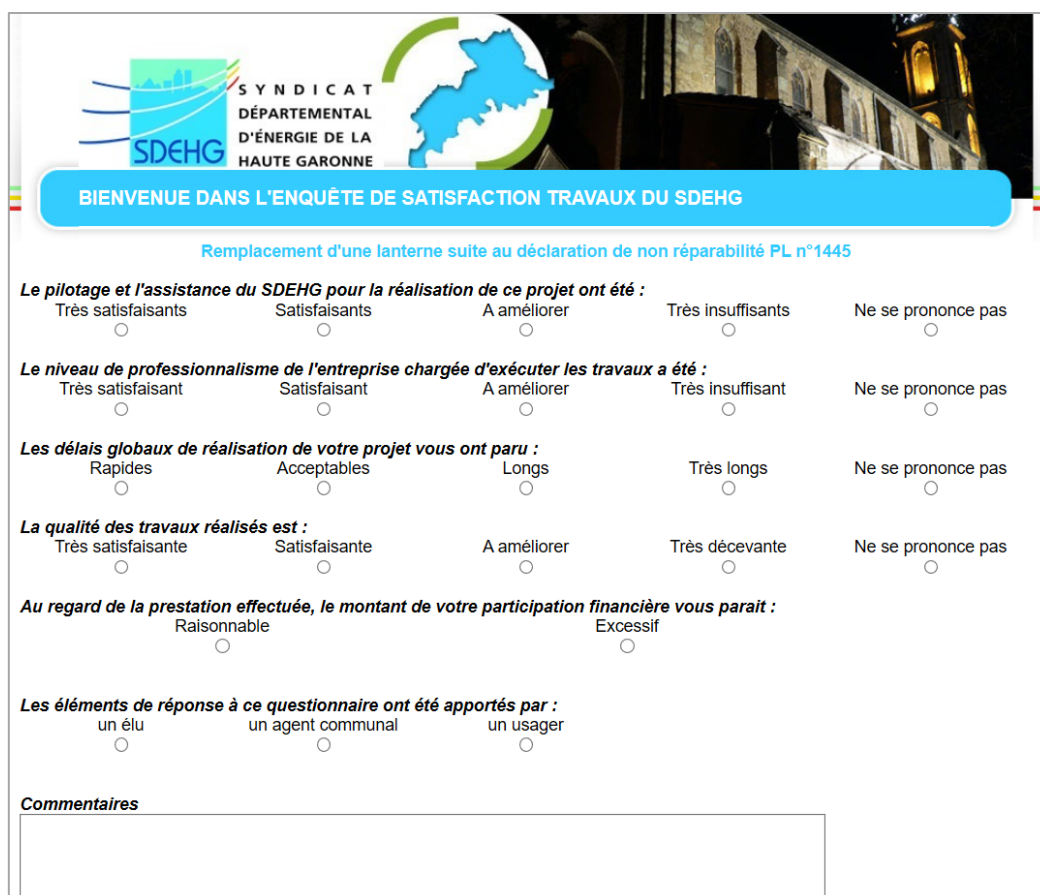
Enquête de satisfaction sur les travaux réalisés par le SDEHG

Suite à la réception des travaux du SDEHG, un mail est adressé aux communes pour les inviter à remplir une enquête de satisfaction sur internet.

Les résultats provisoires pour l'année 2019 montrent une amélioration par rapport à l'année 2018. Le taux global de satisfaction s'établit à 91% contre 88% en 2018.

Les maires sont invités à participer à ces enquêtes afin de permettre au SDEHG d'identifier les points d'amélioration à apporter aux différentes prestations.

Le formulaire se présente ainsi :



The image shows a screenshot of a web-based survey form. At the top left is the SDEHG logo (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE) and a map of the region. A blue banner reads "BIENVENUE DANS L'ENQUÊTE DE SATISFACTION TRAVAUX DU SDEHG". The survey title is "Remplacement d'une lanterne suite au déclaration de non réparabilité PL n°1445". The form contains several sections with radio button options:

- Le pilotage et l'assistance du SDEHG pour la réalisation de ce projet ont été :**
Très satisfaisants, Satisfaisants, A améliorer, Très insuffisants, Ne se prononce pas
- Le niveau de professionnalisme de l'entreprise chargée d'exécuter les travaux a été :**
Très satisfaisant, Satisfaisant, A améliorer, Très insuffisant, Ne se prononce pas
- Les délais globaux de réalisation de votre projet vous ont paru :**
Rapides, Acceptables, Longs, Très longs, Ne se prononce pas
- La qualité des travaux réalisés est :**
Très satisfaisante, Satisfaisante, A améliorer, Très décevante, Ne se prononce pas
- Au regard de la prestation effectuée, le montant de votre participation financière vous paraît :**
Raisonné, Excessif
- Les éléments de réponse à ce questionnaire ont été apportés par :**
un élu, un agent communal, un usager

At the bottom, there is a "Commentaires" section with a text input field.

Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

L'arrêté du 27 décembre 2018 apporte pour la première fois des éléments réglementaires vis-à-vis de l'éclairage public, notamment le remplacement des luminaires de type « bulle » avant le 1^{er} janvier 2025, soit sous un délai de 6 ans. L'arrêté prévoit également l'obligation d'utiliser des appareils d'éclairage public limitant le flux lumineux direct vers le ciel. Ainsi, la proportion de lumière émise directement vers le ciel est limitée à 1%.

Les prescriptions techniques du SDEHG appliquées à tous les projets d'éclairage prennent en compte les différents éléments réglementaires de l'arrêté du 27 décembre 2018.

Pour rappel, les prescriptions techniques du SDEHG en matière d'éclairage sont présentées sur le site www.sdehg.fr, rubrique « Nos solutions performantes » :



Projet d'expérimentation d'une nouvelle technologie : l'éclairage plasma BOP

Le SDEHG réalise une veille technologique en matière d'éclairage public. Dans ce cadre, les services du SDEHG organisent actuellement une expérimentation avec une nouvelle technologie en matière d'éclairage, dénommée technologie BOP (Base of plasma). Il s'agit d'une plaque constituée de polymères adaptable sur tout type de luminaire. Le bilan de cette expérimentation sera présenté lors d'une prochaine assemblée générale.

Cette technologie présenterait plusieurs avantages : une durée de vie affichée de 100 000 heures, une lumière peu éblouissante et uniforme, un grand panel de températures de couleur, la possibilité de reconditionner les vieilles lanternes de style, etc.

Le rythme soutenu de rénovation de l'éclairage public

Grâce aux mesures mises en place par le SDEHG, le renouvellement des installations d'éclairage public vétustes avance à un rythme soutenu. Au niveau de la Haute-Garonne, le taux de rénovation des points lumineux est passé au-dessus de 6 % par an. Cela signifie que l'intégralité des luminaires vétustes auront été remplacés d'ici 10 à 15 ans.

Pour rappel, le Syndicat d'énergie réalise les travaux de rénovation et de création de l'éclairage public pour les communes de la Haute-Garonne, excepté Toulouse. Le SDEHG finance 80 % du montant HT de ces travaux et assure la maintenance des installations gratuitement pour les communes. En moyenne, les projets de rénovation permettent de réaliser 70% d'économie d'énergie.

Puissance à souscrire suite aux rénovations de l'éclairage public

Suite à la sollicitation des élus, le SDEHG informe désormais les communes, par courrier, des nouvelles puissances électriques à souscrire à l'occasion des travaux de rénovation d'éclairage public. Cette information est importante car la part relative à l'abonnement d'un contrat d'éclairage public représente 20 à 34 % de la facture d'électricité. Cette information intervient lors de l'envoi de l'ordre d'exécution des travaux.

Le Contrôle de la présence d'amiante et des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les enrobés

En tant que maître d'ouvrage de travaux sur le domaine routier, le SDEHG doit évaluer les risques de présence d'amiante et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les couches de chaussées devant être remaniées.

Pour cela, le SDEHG a mis en place une procédure de contrôle afin de répondre à la réglementation et protéger les employés intervenant sur les chantiers.

Modèle de délibération pour les petits travaux urgents pour l'année 2020

Pour 2020, le SDEHG reconduit la procédure spécifique aux « petits travaux urgents » permettant une intervention rapide des entreprises.

Les conseils municipaux intéressés sont invités à prendre une délibération, au titre de l'année 2020, pour autoriser le maire à engager des petits travaux d'éclairage relevant de la compétence du SDEHG, dans la limite d'une enveloppe annuelle maximale de 10 000 € de participation communale. La délibération correspondante est à adresser au SDEHG dès que possible à l'adresse contact@sdehg.fr.

Prochaine assemblée générale du SDEHG

Mardi 25 février 2020 à 14h00

à la salle polyvalente de Balma
Avenue des Arènes - 31130 BALMA